

Publié le 28 juillet 2014.
Dernière modification : 26 mars 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

Bernard LABASTE

6.000 hectares à Hélèneville, Soctrang

Né à Sabres (Landes), le 11 juillet 1874.
Fils de Pierre Labaste et de Marcelle Diodore.
Taille : 1,57 m.
Dom. en 1894 à Terrasson (Dordogne)
Étudiant congréganiste.
Incorporé. le 12 nov. 1895 au 144^e R.I.
Passé dans la disponibilité le 22 sept. 1896.
Établi à Lang-Kay (Tonkin), le 23 mai 1903.
à Késach (Soctrang)(28 sept. 1906).
Placé en sursis d'appel comme colon à Soctrang (15
juin 1917).
Décédé en 1940.

COCHINCHINE
Conseil colonial.
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1914)

Voici les résultats qu'ils ont obtenus :

Inscrits 3.075

Votants 1.328

Nombre de bulletins n'entrant pas dans le calcul de la majorité : 16

Ont obtenu :

Labaste Bernard, 264

EN COCHINCHINE
Colonisation européenne
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 octobre 1918)

[...] Les rizières de M. Labaste, qui couvrent près de 4.000 hectares, sont, depuis plusieurs années, en plein rapport. Ce colon a construit de vastes bâtiments sur son domaine pour loger ses fermiers et ses bestiaux et installer des magasins. Il a, en outre, creusé de nombreux canaux pour irriguer ses terres. [...]

Chambre d'agriculture
(*L'Écho annamite*, 28 mai 1921)

Démission de M. Mayer ¹, président de la Chambre d'agriculture

M. Mayer, devant rentrer très prochainement en France et voulant laisser au représentant de la Chambre d'agriculture toute l'autorité qu'il doit avoir auprès des représentants des pouvoirs publics et au sein des diverses assemblées où il est appelé à siéger au nom des intérêts de plus en plus considérables des colons de Cochinchine, remet sa démission de président de la Chambre d'agriculture en remerciant tous ses collègues de la confiance qu'ils n'ont cessé de lui témoigner depuis plus de 8 ans et qu'il compte bien encore justifier en France comme élu des travailleurs de la glèbe.

Malgré l'insistance mise par ses collègues pour le faire revenir sur sa décision, lui faisant remarquer qu'en France, son titre de président pourrait rendre plus agissante son action auprès des pouvoirs publics en faveur des desiderata de la Chambre, M. Mayer persiste dans sa décision.

Élection de M. Labaste à la présidence de la Chambre d'agriculture

Devant la décision prise par M. Mayer, il est procédé à l'élection de son remplaçant et M. Labaste, vice-président, est élu, à l'unanimité, président de la Chambre d'agriculture de la Cochinchine.

AEC 1922 :

Bernard Labaste, Soctrang (rizières).

Commission permanente du Conseil de gouvernement (*L'Écho annamite*, 20 avril 1922)

Dans la matinée du jeudi dernier, a siégé au Palais du gouverneur général la Commission permanente du Conseil de gouvernement à laquelle assistaient ... M. Labaste, président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine...

Commission de réorganisation financière et fiscale de l'Indochine (*L'Écho annamite*, 23 septembre 1922)

M. Labaste. — Je voudrai dire deux mots de la solde des notables. Pour 6 p. par mois, je défile tout maire indigène de faire un travail équitable véritablement juste et honnête. D'autre part, c'est l'enseignement primaire qu'il faut surtout développer d'une façon exclusive, l'enseignement en français et non pas en *quoc-ngu*. Vous serez alors obligé de prévoir des instituteurs non pas à 10 ou 13 p. mais à une solde raisonnable. Ce seront de nouvelles dépenses qui s'imposeront au budget de la Cochinchine au détriment des travaux que vous avez prévus. En plus de cette question de solde qui se greffera sur la question budgétaire, l'amortissement de la dépense provenant des travaux proprement agricoles qui s'imposent pour le développement même de la Cochinchine, nous voulons des canaux, nous voulons des routes ; et plus vous en ferez, plus vous serez amenés à en faire ; et plus vous irez, plus ils vous coûteront cher. Dans certaines provinces de l'Ouest, toutes les routes sont démolies. À Soctrang, il y a 300 kilomètres de routes faites sur terrassements ; il va falloir les empierrer. La pierre coûte 5, 6 et 7 p. le mètre cube. Croyez-vous que vous maintiendrez ce prix ? Fatalement, vous serez obligés de prévoir une augmentation à l'empierrement kilométrique.

¹ [Joseph Mayer](#), spécialiste des poivres.

Acte de piraterie
(*L'Écho annamite*, 24 avril 1923)

Dans la nuit du 19 au 20 courant, vers minuit, des malfaiteurs au nombre d'une dizaine pillèrent une maison de M. Labaste, située sur la propriété que ce colon possède au canal Saintenoy, au village de Hoamy, dans la province de Cantho.

Après avoir fracturé la porte d'entrée avec une hache, les bandits firent irruption dans la maison, où ils se mirent à s'attaquer au coffre-fort se trouvant dans la chambre à coucher.

Le coffre résistant, ils défoncèrent les armoires et les buffets, s'emparèrent du contenu de ces meubles et s'en allèrent.

Selon son ordinaire, M. Labaste résidait dans sa propriété à Soctrang.

Les occupants de la maison attaquée s'étaient rendus auprès de M. Labaste pour prendre ses ordres. Il ne restait que quelques gardiens de nuit qui ne purent qu'appeler au secours lorsque l'attaque se produisit. Les fermiers accourus se tinrent prudemment à distance de peur d'attraper un coup de fusil.

Les actes de piraterie se multiplient dans l'intérieur
(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923)

C'est ainsi que, dans la nuit du 28 au 29 mars dernier, M. Labaste, le sympathique président de la Chambre d'agriculture faillit être victime d'un guet-apens.

Vers quatre heures du matin, à une douzaine de kilomètres avant d'arriver à Caily, il trouva la route totalement barrée par un gros bloc de Biên-Hoà.

L'auto 510 appartenant au fils de M. Nuoï passant la première, fut sérieusement endommagée, mais comme M. Labaste, venant dans une deuxième auto, ne pouvait passer, il aperçut aux aguets huit individus, déguisés en miliciens, et qui s'apprêtaient à faire aux voyageurs un mauvais parti. Ce genre de tentative d'acte de piraterie se développe et devient très inquiétant.

Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

Chevaliers

Labaste (Bernard), président de la chambre d'agriculture de Cochinchine ; 3 ans de services militaires. Depuis 23 ans en Indochine. Depuis 1917 successivement membre, vice-président, puis président de la chambre d'agriculture de Saïgon. Conseiller colonial depuis 1912. Grand prix. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille

CEUX QUI TRIMENT ICI ET CEUX QUI INTRIGENT LÀ-BAS
par E. A.

(*L'Écho annamite*, 3 mars 1924)

[...] Si les faces rubicondes de Labaste, de Gressier, de Caussin, de Berthelot, Combot de Mézin, etc., sont familières pour certains Saïgonnais, bien rares sont ceux qui ont vu ces rudes travailleurs en action en leurs exploitations. [...]

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAÏGON
548^e RÉUNION
(*L'Écho annamite*, 21 mai 1924)

La Chambre de commerce de Saïgon s'est réunie, dans la salle de ses délibérations, le vendredi 8 février 1924, à 17 heures, sous la présidence de M. J. de la Pommeraye, son président.

Nouvelles propositions du gouvernement au sujet du relèvement du coefficient à appliquer aux droits des Douanes, à la sortie, sur les paddy, riz et dérivés.

[...] M. Darles. — Nous serons en désaccord avec la Chambre d'agriculture si celle-ci s'inspire, en son jugement, de l'avis de M. Labaste.

M. Labaste a toujours cru — et je n'ai pas réussi à le faire revenir de cette erreur — que, en matière de paddy, c'était nous qui faisons les cours du marché. Tout le monde sait, cependant, que c'est la demande mondiale de riz qui détermine les cours et que, pas plus les exportateurs de riz que les usiniers, ne peuvent agir sur ces cours. [...]

AU CONSEIL COLONIAL
(*L'Écho annamite*, 16 octobre 1924)

[...] La deuxième question, concernant la vente de gré à gré proposée par la commission permanente de divers terrains à M. Tran trinh Trach*, retient particulièrement l'attention de l'assemblée. M. Labaste, comme à une séance précédente, opine pour une mise aux enchères, qui rapportera davantage au budget, les 1.581 hectares valant au bas mot 200.000 \$. Après une longue discussion, le Conseil adopta par 13 voix la vente de gré à gré avec les prix de base, fixés par l'Administration, de 17 \$, 12 \$, 10 \$, et 7 \$, ce qui fera une somme globale de 23.000 \$. [...]

Du travail pour les brigades mobiles
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1924)

Le 8 courant, à Cantho, le cadavre du nommé Nguyễn van Minh, âgé de 43 ans, gardien de buffles, a été trouvé sur le territoire du village de Long My, dans une rizière de la concession de M. Labaste, à 1.500 mètres de la demeure de celui-ci. Le corps portait des traces de violence à la joue gauche et aux lèvres ; on ignore encore s'il s'agit d'un crime ou d'un accident.

Un grave conflit à la Chambre d'agriculture de Cochinchine*
Le comité refuse sa confiance à M. Labaste, président
Procès-verbal de la 225^e réunion (19 mai 1925)
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1925)

REVUE DE LA PRESSE D'INDOCHINE
[Labaste contre Varenne]
Grandeur et servitudes agricoles
(*L'Écho annamite*, 2 septembre 1925)

De *l'Indochine nouvelle*.

[...] Depuis le jour où M. Bernard Labaste, agissant dans la plénitude de ses pouvoirs de président d'assemblée agricole et sans, d'ailleurs, consulter personne, comme il en avait l'habitude, fit câbler à Paris que seule la titularisation au poste de gouverneur de la haute personnalité de M. Cognacq comblerait d'aise les populations de Cochinchine, une sorte de pacte d'alliance, défensif et offensif, s'est trouvé tacitement conclu entre le protecteur et le protégé. [...]

TRIBUNE ÉLECTORALE
Élections de la Chambre d'agriculture
Ce que la liste Labaste coûte aux contribuables
(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1925)

Madame de la Souchère doit à la Colonie :
1° pour sa plantation d'hévéas 169 691 \$ 38
2° pour une introuvable plantation de ricin 10.000 \$ 00
Monsieur Bec doit à la Colonie 9.566.66,
Monsieur Connes doit :
1° à la Colonie 3.464 \$ 50
2° au Syndicat des Planteurs 8.500.000
Monsieur Labaste doit à la Colonie 430.000 \$ 00
Monsieur Caussin doit à la Chambre d'agriculture depuis plus d'un an pour achat de
bœufs 272.00
Total du désintéressement des candidats 331.494 \$ 54

Chronique des provinces
CANTHO
La mésaventure de M. Labaste, candidat aux élections agricoles
(*L'Écho annamite*, 16 septembre 1925)

Le 10 septembre, par la route coloniale n° 16, M. Labaste, colon à Phung Hiep, se rendait vers onze heures à Saïgon — probablement pour les élections agricoles — dans une Renault de 4 places qu'il pilotait lui-même. À une dizaine de kilomètres quand, après avoir doublé une auto de transport en commun, qu'il venait de croiser, une vieille femme tenta de traverser la chaussée avec son enfant

Le chauffeur corna. La femme ne bougea pas de place.

Était-elle sourde ? Toujours est-il qu'elle continuait son chemin tandis que la voiture arriva comme un bolide et l'écrasa ainsi que son gosse. La torpédo, après ce geste criminel, fit une embardée sur le talus et matcha avec un poteau télégraphique, ce qui lui occasionna de dégâts importants.

Relevée tout en sang, la victime fut dirigée dare-dare sur la clinique de Phung Hiep où elle succomba des suites de ses blessures. Elle avait deux fractures du crâne et une large blessure à l'épaule gauche.

Comme indemnité, M. Labaste offrit aux parents de Nguyen thi Tu, 74 ans, demeurant à Truong thanh Son (tel était le nom de la victime) la somme rondelette de 300 p. en disant : « Je sais que je suis innocent dans cette affaire, mais je veux indemniser ma victime. »

DÉBARQUÉ PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA CHAMBRE,
IL SE FAIRE RÉÉLIRE AU SUFFRAGE SUIVANT...

À la Chambre d'agriculture
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1925)

Les nouveaux élus de la Chambre d'agriculture ont constitué ainsi leur bureau et désigné leurs délégués au Conseil colonial et aux diverses Commissions :

Président : Labaste ; vice-président

... MAIS EST BIENTÔT REMPLACÉ PAR BEC

À propos des concessions domaniales accordées aux Chinois
[par le Conseil colonial]
(*L'Écho annamite*, 14 novembre 1925)

.....
Il s'est trouvé même un membre du Conseil colonial qui affirma tout de go que l'Administration avait tout avantage à accorder à nos braves Célestes les concessions qu'ils ont demandées, afin de favoriser un afflux de main-d'œuvre chinoise dans l'Ouest Cochinchinois. Ah ! la belle raison ! M. Labaste ignore probablement que M. [Joseph] Mayer, le planteur bien connu, avait toutes les peines du monde à fixer sur ses poivrières de Hatien la main-d'œuvre que constituaient les coolies chinois qui se sauvaient du côté de Kampot, pour n'avoir pas à payer l'impôt de capitation. Il ignore sans doute aussi que les marâchers chinois qu'on trouve par petits groupes autour des îlots sablonneux, dans les provinces de Travinh, Baclieu, Soctrang, ne font que de la culture marâchère, et ne repiquent pas le riz dans la vase des rizières.

Si quelque fonctionnaire ou colon français s'avisait de demander à M. Lâm-quôc-Tri, fils de feu M. Hocthiai, le millionnaire chinois de l'Ouest, le nombre de cultivateurs chinois établis sur les rizières faisant partie de l'héritage paternel, il apprendrait — peut-être avec quelque étonnement — qu'il n'en trouve aucun, puisque tous les « tadiên » travaillant sur ce vaste domaine sont des Annamites ou tout au moins des Minh huong de 2^e ou 3^e génération.

L'ÉCHO ANNAMITE.

Conseil colonial
(*L'Écho annamite*, 15 juin 1926)

L'an dernier, un autre conseiller général, M. Labaste, refusait de voter le budget, ne voulant pas, en accordant son suffrage, coopérer aux gabegies gouvernementales.

TRIBUNE LIBRE
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
À propos de la démission de M. Bec
(*L'Écho annamite*, 25 mai 1927)

[...] Le licenciement de M. Rio, l'avant-dernier secrétaire général de la Compagnie, dû à une déplorable initiative de M Labaste, le président d'alors, avait coûté à notre assemblée paysanne plus de 10.000 piastres. [...]

Élections coloniales du 11 août 1929
(*L'Écho annamite*, 2 août 1929)

Bernard Labaste, après avoir appartenu au conseil colonial pendant quatorze ans, empêché par ses affaires, ne se représenta point lors du dernier renouvellement.

Nous recevons
de M. Bernard Labaste
la lettre suivante
qu'il nous prie d'insérer
(*Le Merle mandarin*, 9 août 1929)

Monsieur,

Vous semblez mettre en doute mon patriotisme et lorsque je proclame que j'ai conscience, tant que j'ai siégé au Conseil colonial, d'y avoir bien servi la Cochinchine, et pris énergiquement la défense des contribuables, vous souriez.

Oui, Monsieur, charité bien ordonnée commençant par soi-même, je me suis d'abord servi et je veux aujourd'hui servir la Cochinchine — quoi de plus naturel, de plus humain ?

Le 15 juin 1923, j'obtenais de la Banque de l'Indochine, avec garantie du gouvernement de la Cochinchine, un prêt sur récolte de 90.000 piastres, que je dois encore intégralement — consultez donc la page 42 du budget local et vous serez édifié.

Pourquoi rembourserai-je puisqu'on ne me met pas en demeure de le faire ?

Avouez que ce serait idiot de ma part. Je suis obligé de convenir que je ne puis que louer l'Administration de son extrême amabilité à mon égard.

En août 1925, un projet était établi par les Travaux publics pour mettre en communication le song Cailon et le rach Cai-Rang à Rachgoi.

Ce projet, qui était normal aurait dû être exécuté. Mais lorsqu'il fut présenté à l'approbation du gouverneur Cognacq, celui-ci, pour m'être agréable, donna l'ordre d'y apporter une modification qui ne présentait aucun avantage pour l'intérêt général.

Il en est résulté que ce canal, au lieu de se terminer à Rach-goi, comme il avait été prévu, a été détourné vers le canal Saintenoy pour lui faire traverser mes rizières.

L'importance de la dépense a été de 300.000 piastres environ.

En mars 1926, les administrateurs de Cantho et Rachgia ont été mis dans l'obligation par le gouverneur Cognacq de trouver un crédit de 25.000 piastres pour procéder, sur ma demande, au creusement du canal Ong Ray qui traverse ma propriété.

Après de telles prouesses ne suis-je pas tout qualifié pour servir vos intérêts : toujours après les miens, bien entendu.

Je vous serai très obligé de publier ma lettre afin que tous les électeurs puissent se rendre compte de mes capacités, de mon entêtement et de mon activité.

Signé : BERNARD LABASTE

Pour copie conforme

Signé : LE MERLE MANDARIN.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Omnium minier tonkinois*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 janvier 1930)

[...] Administrateurs, MM. Bru, Arlabosse et Labaste.

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Au conseil colonial*
(*Les Annales coloniales*, 14 octobre 1930)

MM. Labaste, planteur ; Thomas, directeur des Distilleries de l'Indochine [SFDIC], et Guiffroy, de la maison Dumarest, ont été désignés par le Gouvernement pour siéger au conseil colonial, pendant la durée de la session ordinaire de 1930, en remplacement de MM. Céro [Comptoirs généraux de l'IC], Caffort et [J.-R.] Joubert [SICAF], membres dudit conseil, les deux premiers étant absents de la Colonie, et le dernier en instance de départ.

Conseil colonial (Cochinchine)
Élections coloniales des 7 et 21 décembre 1930
(*L'Écho annamite*, 25 novembre 1930)

Liste Blanchard-Lachevrotière
Bernard Labaste, chevalier de la Légion d'honneur, riziculteur, ancien président de la Chambre d'agriculture ;

REGARD RÉTROSPECTIF SUR LES DERNIÈRES SÉANCES
DU CONSEIL COLONIAL DE COCHINCHINE
La route de Saïgon à Camau
(*L'Écho annamite*, 30 janvier 1931)

[...] Il fut une occasion où nos conseillers coloniaux, prenant leur courage à deux mains, s'insurgèrent contre une prétention administrative, témoignèrent d'une indépendance farouche, qu'il serait injuste de leur dénier, et marchèrent à la remorque du citoyen agriculteur Labaste, que son verbiage débordant a placé sur le pavois des as de l'assemblée pâlotte et grisâtre.

Il s'agissait de savoir à quel budget, le général ou le local, l'indochinois ou le cochinchinois, allait incomber l'entretien de la route de Saïgon à Camau, par Cantho et Soctrang. Sera-t-elle, cette route « dreu, table ou cuvette » ? Le gouvernement soutint une thèse ; M. Labaste défendit la thèse opposée. Finalement, [l'orateur barbu de Phung Hiêp](#) l'emporta ; il emporta non pas la thèse, ni même la route, mais, beaucoup mieux : le vote de ses collègues, à l'unanimité moins deux ou trois voix.

À propos, du moment qu'il est si épris de l'intérêt collectif de ses concitoyens, qu'il met, nous en sommes sûr, au-dessus de ses intérêts privés ; puisqu'il est si ménager de nos finances publiques, pourquoi M. Labaste ne s'arrange-t-il pas pour payer à la Banque de l'Indochine les 90.000 piastres qu'à en croire certains journaux, il a empruntées, sur l'aval du gouvernement, pour des travaux particuliers, qui ne touchent en rien à l'intérêt général ? Pourquoi a-t-il laissé au gouvernement le soin de les rembourser, à ses lieu et place, toujours d'après ses accusateurs, qui ne se sont pas gênés pour le lui dire en face, et publiquement, lors de la dernière campagne électorale, sans jamais, au reste, essayer, de sa part, le moindre démenti ?

Rompez avec cette détestable habitude, M. Labaste. Ou alors rompez « de Courard le silence prudent », où vous vous êtes, jusqu'ici, farouchement enfermé.

Polémique Labaste et Messner sur la crise du riz en 1931
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 août 1931)

B. LABASTE
Riziculteur à Hélèneville
par Phung Hiêp

Hélèneville, 25-6-1931

Monsieur et cher collègue,

La tragique crise du riz se développe inexorablement semant l'anxiété, l'angoisse, l'épouvante même dans l'âme des riziculteurs de Cochinchine, clef de voûte de l'armature économique de l'Indochine entière.

Les pouvoirs publics, il faut le déclarer fermement et bien amèrement, n'ont pas su ou voulu prendre les mesures pratiques, simplistes même, conseillées, réclamées par les personnalités les plus qualifiées et les plus éclairées de notre malheureuse colonie et que seule leur initiative de gouvernement, pouvait déclencher :

Responsabilité redoutable, que le temps départagera :

A. MESSNER, Saïgon
Mémoire à Monsieur le président et aux membres du conseil colonial de Cochinchine.

Monsieur le président et chers collègues,

Notre collègue et ami M. Labaste nous a envoyé à chacun, le 25 juin dernier, un exposé sur la situation des riziculteurs et l'écoulement du riz. Si M. Labaste dit beaucoup de choses vraies, malheureusement, à mon avis, il est aussi pour beaucoup à côté de la réalité. J'ai donc tenu, par la présente et suivant ma conviction, à appuyer

M. Labaste sur le vrai, le mettre en garde contre ses erreurs d'appréciation et, enfin, compléter son rapport par des considérations de grande importance dans le débat sur la question du riz.

Pour faciliter à M. Labaste et à mes collègues l'étude de nos deux façons de comprendre la crise et une solution, j'ai cru bien faire de placer article par article l'un en face de l'autre.

M. Labaste appelle la crise dont les producteurs de riz du monde entier subissent actuellement les fâcheuses conséquences « la crise tragique » ; certes, elle a une répercussion fâcheuse sur le pays, mais il ne faut rien exagérer, elle est désastreuse mais non tragique.

M. Labaste rend le gouvernement responsable de la crise, je ne suis pas de son avis ; le premier responsable est la fatalité qui a voulu que, pour tous les pays producteurs de riz, la dernière récolte ait été abondante et ait dépassé toutes les prévisions, il y a donc surabondance. C'est ainsi que le Japon, ordinairement gros acheteur, est devenu exportateur de plus de 400.000 tonnes (chiffre donné par des organes officiels) ; les Indes Néerlandaises, depuis la crise persistante du caoutchouc, ayant beaucoup développé la culture du riz, achètent également beaucoup moins.

Le second responsable est la crise mondiale sur tous les produits, y compris les produits agricoles.

Enfin, le troisième, il faut avoir le courage de l'avouer, est le riziculteur, d'abord parce qu'il n'a pas su créer des réserves pendant les sept bonnes années qu'il vient de vivre, destinées à parer à toutes éventualités et, surtout, parce qu'il n'a pas écouté les bons conseils. En effet, il fut avisé l'année dernière, à temps, de la surproduction qui se préparait ; si les avis des consuls et attachés commerciaux restaient dans les cartons du gouvernement, il n'en fut pas de même du côté des exportateurs qui, dès fin septembre, mettaient les vendeurs en garde contre la crise qui pointait à l'horizon ; mais ceux-ci, habitués depuis 1923 à des prix de vente très rémunérateurs, leur laissant un bénéfice variant entre 75 et 150 %, malgré la baisse de 1 \$ environ sur le picul de paddy, de fin août à fin septembre, ne voulurent pas écouter les sages avis, persuadés que l'exportateur ne leur disait pas la vérité et essayait de faire une spéculation fructueuse sur leur dos. Le malheur voulut aussi que les Banques et les Caisses de Crédit Agricole aient consenti des prêts assez larges au cours des dernières années, mettant ainsi le propriétaire à l'abri d'une vente plus ou moins forcée afin d'avoir de l'argent liquide ; le paddy resta donc en magasin et la baisse s'accrut de jour en jour.

Les pays producteurs voisins, plus avisés que nous, profitèrent de notre refus de vendre pour liquider toute leur récolte 1930 d'abord et, ensuite, pour passer des marchés importants sur la nouvelle récolte pour livraison en 1931 ; pendant ce temps, nos producteurs spéculaient toujours à la hausse. Il n'y a donc pas à accuser le gouvernement de la crise actuelle, pas plus que l'exportateur ; j'estime que le premier n'avait pas à intervenir dans la loi de l'offre et de la demande du riz, et même, l'aurait-il fait, que l'on ne l'aurait pas mieux écouté que les exportateurs, n'accusons donc personne du passé et occupons-nous du présent.

Labaste

1° — Abolition des droits de sortie prohibitifs, sur le « paddy » dont seuls profitent les insatiables requins de l'usinage et de l'export.

Il en sortait autrefois 400.000 tonnes par an.

Depuis cinq ans, il n'en est pas sorti un grain : et l'Inde en demande, inutilement hélas, des tonnages impressionnants.

Faudra-t-il donc descendre dans la rue pour que soit brisée cette barrière abominable !

Messner

1° — M. Labaste propose l'abolition des droits de sortie. Certes, cette façon de procéder permettra aux propriétaires de vendre à un prix meilleur ; je préférerais cette solution à celle des prêts proposés par M. le Gouverneur de la Cochinchine qui, par leur modalité, présentent trop d'inconvénients pour l'emprunteur ; d'autre part, les prêts proposés me paraissent tout à faits insuffisants, aussi les riziculteurs, grands et petits, ne leur réservent pas l'accueil enthousiaste espéré par le gouvernement, ils préfèrent s'en passer.

Supprimer les droits de sortie n'est pas facile. Il faut d'abord, si je ne me trompe pas, un décret ministériel, procédure très longue en général ; enfin, une recette votée et incorporée au budget ne peut être supprimée du jour au lendemain sans fausser les prévisions de celui-ci pour l'année en cours. À mon avis, seule une prime à la sortie, si elle peut être décidée par un arrêté du Gouverneur général et ne dépassant pas le montant de la recette, c'est-à-dire des droits de sortie, pourrait peut être donner satisfaction à M. Labaste et aux riziculteurs. Une moins-value en recettes peut être comblée par la Caisse de réserve, mais encore faut-il que cette caisse soit en mesure de le faire ce qui n'est pas le cas actuellement, celle-ci étant à sec ; peut être sera-t-elle reconstituée par une partie des fonds de l'emprunt en cours ? Les droits de sortie sur les riz sont actuellement de 0 \$ 55 par 100 kg, ce qui représente environ 33 cents par 100 kilos de paddy ou 24 cents par picul ; pour le paddy les droits de sortie sont de 0 \$ 70 les 100 kg, ce qui fait 0 \$ 42 par picul. Il résulte de ces tarifs que seule l'exportation du paddy pourrait peut-être remédier à la crise actuelle ; l'exportateur touchant une prime égale au droit perçu pourrait baisser légèrement son prix de vente du paddy et en faciliter ainsi la sortie. Bien entendu, ceci ne fera pas l'affaire des usiniers de Cholon, mais en l'état actuel des choses, il faut choisir le remède qui fera le moins de victimes. Or il n'y a pas à hésiter et à choisir entre les deux : il faut protéger le riziculteur ; laisser arrêter une ou plusieurs usines est moins préjudiciable au pays que de retarder ou empêcher la sortie de la récolte.

Labaste

2° — Suppression définitive de la fameuse taxe de 15 % dont la responsabilité restera lourde pour ceux qui l'ont votée comme pour ceux qui l'ont conçue et la maintiennent.

Messner

2° — La fameuse taxe de 45 % n'a rien à voir avec la crise actuelle, n'ayant pas été promulguée quand il fut question, à la fin de l'année dernière, de l'appliquer en 1931 ; cela n'avait pas empêché les producteurs de garder leur paddy plutôt que de le vendre entre 3 et 4 \$ le picul.

L'appellation « augmentation de 45 % sur la sortie du riz » n'était certes pas heureuse et amena pas mal de troubles et confusions dans les transactions de l'intérieur ; il aurait mieux valu dire « augmentation de 25 cents aux 100 kg sur le tarif de 55 cents en vigueur » plutôt que de parler de 45 %. En matière douane ou fisc, il vaut toujours mieux être précis et ne pas obliger la victime à faire des mathématiques pour comprendre et connaître le montant exact des nouvelles charges qu'on lui impose.

Labaste

3° — Réduction, abolition totale même de la taxe proprement dite de sortie sur nos pauvres riz, qui ne peuvent, de ce fait, concurrencer la Birmanie et le Siam sur les marchés consommateurs.

En France (ô trop lointaine France) le principe unique et basique de taxes douanières, toujours appliqué farouchement, est le principe exclusif de la production des produits nationaux.

En Indochine, hélas, la loi douanière est honteusement déformée et constitue uniquement un organisme de recettes budgétaires, dont l'accroissement constant et progressif nous a conduit où nous sommes.

Grâce à la sage protection de la loi douanière métropolitaine, le producteur français de blé peut le vendre actuellement 175 fr. le quintal, soit 17 \$ 50, alors que, sous le poids écrasant des droits iniques de sortie, nous ne trouvons pas preneur de notre riz, le plus savoureux du monde, pour 3 \$ 20 les 100 kilos.

Messner

3° — L'abolition momentanée des droits de sortie des riz pourrait avoir un effet heureux sur les transactions en Extrême-Orient mais ils ne sont certes pas nuisibles aux exportateurs sur l'Europe qui paye notre riz moitié moins cher que d'habitude.

Il vaudrait mieux obtenir de la Métropole des droits d'entrée en France beaucoup plus élevés sur les riz étrangers que ceux qui existent ; mais obtenir cela me paraît bien problématique, le Français aimant bien protéger les produits de son sol par des tarifs mais n'admettant guère la réciprocité pour les produits coloniaux.

D'après M. Labaste, le blé est vendu actuellement en France 175 fr. les 100 kg ; c'est un prix bien élevé en comparaison des prix actuels du riz ; certes si le consommateur français avait pu prévoir qu'en 1931, il pourrait avoir du riz à 60 fr. les 100 kg en France (prix Labaste 32 fr. majoré de 28 fr. aux 100 kg pour fret Saïgon-Marseille), il aurait peut-être fait un effort pour modifier son train de vie et au lieu de manger du pain bien croustillant, il aurait mangé du riz bien tendre qui ne risquait pas de lui abîmer les dents.

Messner

4° — Une réforme monétaire, prudente et sage, pouvait ramener doucement la piastre indochinoise au voisinage des monnaies d'Asie, et nous rendre accessible l'incommensurable marché des riz qu'est la Chine !

Tout le monde est d'accord sur le principe, mais l'exécutif de Hanoi, seul opérant possible, est resté bras ballants, bête !

Messner

4° — M. Labaste propose une nouvelle réforme monétaire. Trouve-t-il que la dernière réforme n'a pas jeté suffisamment de troubles dans les affaires et les prévisions budgétaires ? Sur quoi se base-t-il pour faire une telle proposition ? Est-ce pour retourner à l'ancien système que tous les pays, sauf la Chine ont abandonné ? Veut-il voir à nouveau, pour faire l'affaire de la Chine, instituer une monnaie qui jette des perturbations constantes dans la vie économique d'un pays ? Veut-il voir augmenter les impôts et taxes de toutes sortes pour combler le déficit budgétaire qui en résulterait ? Je ne le pense pas, étant donné qu'il demande plus haut l'abolition des droits de sortie qui alimentent en partie le budget.

M. Labaste ne sait-il pas que nous sommes, au point de vue change, le plus favorisé des pays producteurs de riz ? Seule la roupie de Birmanie est à peu près à parité, le tical fait 10 à 15 % de prime, le yen 25 %, la piastre de Singapour 40 %, ce n'est donc pas notre change qui nous empêche de vendre ; si les autres, avec un change moins favorable, ont vendu, c'est qu'ils ont été, fin 1930, plus raisonnables que nous ; c'est qu'ils n'ont pas essayé de spéculer comme nous, seul motif qui les a sauvés du désastre que nous subissons aujourd'hui.

Les marchés de Rangoon, Bangkok et du Japon, voyant venir la surproduction, ont traité, fin 1930 et commencement 1931, à des prix que nous ne voulions pas accepter et encore rémunérateurs à l'époque ; les acheteurs, voyant clair, ont dû profiler des bas prix pour se couvrir pour toute l'année 1931 ; d'autres, plus téméraires ou convaincus de la baisse persistante, n'ont dû se couvrir que pour six mois ; il nous reste donc

encore une chance de hausse au deuxième semestre si toutefois les marchés de Rangoon et Bangkok sont décongestionnés, mais je le répète, à mon avis, le taux de notre monnaie n'est pour rien dans la crise actuelle.

Si la Chine est moins gros acheteur que d'habitude, malgré le bas prix du riz, il faut chercher la cause ailleurs ; sans pouvoir préciser, je suis convaincu que tout le Nord de là Chine est inondé des blés de Russie vendus à vil prix par le jeu du dumping du gouvernement des Soviets. Le Chinois du Nord, contrairement aux Annamites, Malais et autres mangeurs de riz, consomme indifféremment du blé ou du riz ; pour cela, il abandonne momentanément le riz bon marché mais probablement encore bien plus cher que le blé que la Russie lui fournit à vil prix. N'oubliez pas que la Russie, qui fait actuellement l'impossible pour nous amener sous anarchie en Extrême-Orient, ne reculera devant aucun sacrifice pour nous empêcher de vendre ou de vendre avec bénéfice ; elle peut le faire cette année, sa récolte ayant été surabondante et les marchés extérieurs en Europe lui étant fermés. Rien ne dit que l'année prochaine, la Chine ne sera pas bien contente d'avoir notre riz même avec notre piastre à 10 fr. et un prix de vente plus élevé

Labaste

5° — Pression énergique sur la Banque de l'Indochine dont le rôle bienfaisant, en rapport avec les formidables avantages de son privilège, doit par des reports et de nouveaux crédits à long terme, aider et sauver, sans aucun risque pour elle d'ailleurs, les affaires honorables, saines, d'un passé sans tache, bien menées, mais gênées momentanément dans leur trésorerie.

Messner

5° — M. Labaste recommande une pression énergique de la part du gouvernement sur la Banque de l'Indochine pour rouvrir plus facilement ses robinets bien grippés actuellement ; certes, c'est une solution, mais encore faut-il pouvoir le faire ; il ne faut pas oublier que le gouvernement de l'Indochine doit de grosses sommes pour avances faites par la Banque ; il faut donc que le gouvernement puisse rembourser soit sur l'emprunt en cours, soit par un emprunt spécial à long terme qui ne devrait pas être inférieur à 100 millions de piastres, pour assainir la trésorerie de l'Indochine. Cet argent mis en circulation ramènera certainement la prospérité d'autrefois dans le pays et lui permettra d'affronter des crises comme celle que nous subissons actuellement. De plus, par suite de la mévente, nous n'avons pas de contrepartie sur les pays étrangers et, de ce fait, la Banque de l'Indochine se démunit de jour en jour de sa réserve d'or, de sorte que la couverture légale est de plus en plus affaiblie ; n'étant pas financier, je laisse à d'autres le soin d'élucider ce problème et de proposer une solution ; ce que je dis n'est guidé que par le simple bon sens.

Labaste

6° — Achats massifs de paddy par le gouvernement au prix de revient du producteur, dans le voisinage de 2 \$ 80 le picul. Quand la crise viticole, il y a quelques années, menaça de ruine catastrophique les viticulteurs du Midi de la France, le gouvernement français n'hésita pas à acheter un tonnage de vin formidable. Il sauva la vigne, le vin et les laborieuses populations dont l'effort et la science portent la renommée des vins de France aux mille directions de la Rose des Vents.

La France métropolitaine a toujours eu « des chefs » aux points critiques de son histoire.

N'aurons-nous donc point notre Messie ?

Ce n'est pas de l'argent qu'il fallait offrir aux riziculteurs !

L'Administration locale aurait dû se déclarer acheteuse de quatre ou cinq millions de piculs de paddy, entreposé chez les producteurs eux-mêmes, et sous leur responsabilité,

pour en faire la répartition aux besogneux, en temps propice, et sous des modalités très simples, que les riziculteurs « non chambrés » pratiquent tous les jours et sans embouteillage.

La roue de la fortune commerciale aurait repris du mouvement, par la nouvelle capacité d'achat des milliers et des milliers de petits, moyens et grands producteurs, que l'affreuse rapacité des exportateurs et des banquiers, féroce ment huissiers, à réduite à zéro ! Que dis-je ?... à zéro ?...

Je puis affirmer, sans trop forcer l'image, que chaque sac de riz qui est sorti de Saïgon depuis un an, et qui a donné 55 cents à la douane, des commissions joyeuses aux banques, aux exportateurs, aux usiniers, aux intermédiaires, est taché de sang de nhaqué blanc ou jaune (le nhaqué, pas le sang !) car on nous offre 1 \$ 40 pour ce qui nous a coûté 3 \$ à produire !

Les importateurs, dont le malheur est conséquent du nôtre, eussent été les heureux bénéficiaires de cette mesure salvatrice, et tant mieux !

La machine d'État en aurait eu aussi sa manne, par les 2 % *ad valorem*, par les multiples taxes qui, de l'ordre du Tout-Puissant, happent ici, à chaque croisement, les produits manufacturés ou la matière première !

Et qu'on ne vienne pas arguer que les risques courus par « l'État acheteur » eussent été très grands ! Le paddy, judicieusement ensaché et entreposé, est de conservation indéfinie. [Mon dernier fils, qui n'a que huit ans](#), le sait mieux que ses quatre règles !

Et si les partisans du moindre effort insistaient, ils suffira, je pense, de leur signaler que le contrat monopolard des Distilleries Fontaine [SFDIC], de trentenaire mémoire, expirant en 1932 il serait infiniment aisé de transformer en alcool bon goût, bien titré, les stocks de paddy possiblement inemployés dans cette opération.

En 1933, les « fines bouteilles 1931 » savamment vieilles, feraient prime sur le marché, à 300 pour cent !

Et puis encore ! L'alcool en France a pris définitivement, scientifiquement, droit de place comme carburant !

Au prix où nous payons l'essence, la Colonie, le conseil colonial, peuvent avec grand profit, se faire distillateurs, sur notre territoire de pure colonie française ! Ce sont deux essentielles questions sur lesquelles j'aurai le grand plaisir de revenir avant l'expiration de mon mandat de conseiller colonial ; vous pouvez en prendre note, mon cher collègue.

Messner

6° — M. Labaste propose des achats massifs de paddy par le Gouvernement au prix de revient du producteur qu'il estime 2 \$ 80 (la réalité se balance entre 1 \$ 80 et 2\$ 20). Pour acheter il faut d'abord avoir des magasins et être outillé pour ce genre d'opération et il faut avoir de l'argent alors que le Gouvernement n'en a pas ; à franchement parler, je ne vois pas notre gouvernement actuel marchand de paddy, c'est là qu'on ne tarderait pas à crier au désastre ; quelle tuile pour le pauvre contribuable, quel désarroi dans la ménagerie ! Non, vraiment M. Labaste n'est pas sérieux ; mieux que personne, il sait que ce qu'il propose est impossible en l'état actuel des choses.

Je ne suis pas ennemi des magasins généraux, qui, à mon avis, pourraient rendre de grands services dans la période que nous traversons, mais on ne les crée pas du jour au lendemain ; enfin, seuls des syndicats agricoles ou des sociétés privées pourraient utilement faire fonctionner et contrôler une entreprise de cette envergure ; le paddy acheté ou entreposé par le Gouvernement reviendra à la sortie du magasin certes au double du prix qu'il aura été payé à l'entrée et à condition encore qu'il ne se soit pas volatilisé soit par l'action des rats ou de la vermine, soit par la faute des notables ayant oublié de débiter les sorties ou omis de faire rentrer au magasin le paddy pris en charge.

M. Labaste parle par comparaison, d'un achat formidable, par le gouvernement métropolitain, de vin qui aurait été fait il y a quelques années dans le Midi de la France,

uniquement pour soulager une crise de surproduction ; c'est possible, seulement M. Labaste n'oublie qu'une chose : c'est que le gouvernement avait l'écoulement de ce vin pour la troupe et la marine, et même le vin non vendu les premières années ne risquait pas de déperir ; au contraire, il se bonifiait et prenait de la valeur, tandis que le paddy non vendu dans l'année est irrémédiablement perdu.

Quant à fabriquer de l'alcool pour l'exportation, même « Fine 1931 » comme l'appelle M. Labaste (je préférerais le nom « Fine Labaste » pour rendre hommage à son inventeur et perpétuer son nom), il ne faut pas y compter ; vous aurez contre vous tous les distillateurs de France, ils sont nombreux et puissants. Cette idée n'est donc pas à creuser, à mon avis.

Enfin, M. Labaste accuse les exportateurs de prélever de joyeuses commissions ; il me semble encore là bien mal renseigné car je crois que s'il y a une catégorie de commerçants qui a perdu de l'argent pendant ces dernières années, ce sont bien les exportateurs, pour avoir acheté trop cher ou encore pour avoir voulu spéculer comme les riziculteurs ; ceux qui se trouvaient dans ce dernier cas, pas plus que les autres du reste, n'ont pourtant jamais cherché à frapper à la caisse gouvernementale malgré les pertes énormes, ni le rendre responsable de leur malheur. Quant aux usiniers, il leur est aussi arrivé de travailler à perte ; une visite à Cholon convaincra tout le monde que ces derniers ne sont pas dans l'opulence non plus et personne ne parle de leur venir en aide.

M. Labaste semble trop facilement charger tous les intermédiaires du marché du riz de tous les péchés d'Israël ; il se garde bien de dire que les riziculteurs sont les principaux artisans de leur malheur. Il semble croire qu'un riziculteur a le droit de gagner sur une denrée de première nécessité de 75 à 150 % sans courir le moindre risque ; qu'il regarde un peu autour de lui, qu'il regarde la situation du négoce de Saïgon. Il verra quelle triste figure il fait et ceci dure déjà depuis deux ans et s'aggrave tous les jours ; il n'y a pourtant, à ma connaissance, pas encore eu de ces négociants aussi dignes d'intérêt que les planteurs de caoutchouc ou les riziculteurs, qui, soient allés frapper à la caisse du contribuable. Ils n'accusent pas le Gouvernement ni leurs clients d'être la cause de leurs maux ; nous avons sur place des vieilles maisons qui ont perdu des millions de piastres, uniquement pour les avoir risquées dans les riz et dans l'import ; personne ne leur est venu en aide ; combien en avez-vous de ces pionniers de la première heure, qui avaient ici une situation enviable avant la guerre et même encore après et qui sont complètement ruinés aujourd'hui ; il n'a jamais été question de les aider et ils n'ont jamais, du reste, sollicité quoi que ce soit de notre Gouvernement, et pourquoi ? Uniquement parce qu'ils estimaient être victimes du destin ou de leur imprévoyance, ce qui est le cas du riziculteur actuellement. Les riziculteurs, comme les planteurs de caoutchouc, oublient trop facilement qu'ils ont eu le grand bonheur de gagner beaucoup d'argent pendant plusieurs années et s'ils n'ont pas su constituer une réserve pour les mauvais jours, eux seuls sont responsables.

Ce n'est pas la première fois que le riz se vend à vil prix en Cochinchine. Rappelez-vous les années 1921 et 1922, époque à laquelle le paddy ne se vendait pas plus cher que cette année, la moyenne des 5 premiers mois de janvier à fin mai ayant été en 1921 de 3 \$ 71 et de 3 \$ 82 les 100 kilos en 1922 ou 2 \$ 52 et 2 \$ 59 le picul, alors qu'elle est de 3 \$ 78 les 100 k. ou 2 \$ 57 le picul pour 1931. Les riziculteurs étaient donc, en 1921-1922, devant la même crise que celle que nous traversons aujourd'hui, mais, malgré les deux années mauvaises se suivant, aucune aide gouvernementale ne fut accordée ; personne ne pensait même la demander et pour cause ; aucun droit ne fut supprimé et, pourtant, le riziculteur n'était pas précédemment dans l'opulence comme il l'a été de 1923 à 1930. Qu'ont-ils fait ? Ils ne se sont pas découragés et n'ont pas abandonné leurs rizières pour cela ; ils ont continué à travailler plus que jamais dans l'espoir des jours meilleurs qui sont venus ; enfin, ils ont travaillé pour payer les dettes accumulées pendant les deux mauvaises années ; ils s'en sont acquittés, et ont prospéré.

Pour vous convaincre, comparez la superficie des propriétés des mêmes riziculteurs en 1922 avec celles qu'ils possèdent aujourd'hui.

Voilà, à mon avis, l'exemple à suivre aujourd'hui au lieu de demander de l'argent au Gouvernement qui n'en a plus.

Riziculteurs, soyez courageux et faites comme les commerçants, ne comptez que sur vous-mêmes ; quémander auprès d'un Gouvernement souvent imprévoyant pour ne pas dire pire, est déchoir ; demander de l'argent à une caisse vide est perdre son temps. Comme en 1921-1922, vous surmonterez la dure épreuve et vous aurez au moins la satisfaction d'avoir réussi par votre force, par votre ténacité et cela vaut mieux que des secours dérisoires ou des détaxes impossibles à obtenir, sans compter les tracasseries administratives sans bornes.

Que la leçon du présent serve à nos gouvernants ; espérons qu'ils seront plus prévoyants pour l'avenir, que des caisses de secours ou de prévoyance (appelez-les comme vous voudrez) soient créées et alimentées par des recettes sur ce que j'appellerai les superbénéfices ; elles serviront à aider pendant les mauvais jours ceux qui les auront alimentées. Malheureusement, je crains fort, une fois l'orage passé, que personne n'y pense plus et dans quelques années, peut-être plus tôt qu'on ne le voudrait, les temps pénibles reviendront encore et c'est alors, à ce moment, qu'on se rappellera qu'il aurait fallu prévoir et faire quelque chose.

Labaste

7° — Envoi d'une mission supérieurement qualifiée, pour enquêter en Birmanie, au Siam, en Chine, au Japon même, et sur les marchés essentiels de consommation et de production du riz en Extrême-Orient.

Puis, large et inexorable diffusion des enseignements précieux que peut et doit donner sur des plans très variés, une enquête conduite par des hommes qui ont déjà donné leur mesure.

Les résultats de cette enquête peuvent être de capitale importance sur le placement de la récolte prochaine !

8° — Propagande en France et autres pays pour intensifier la consommation et la vente de nos beaux riz.

Par trois fois, en nos dernières réunions officieuses, j'ai vainement tenté d'aiguiller le conseil colonial vers l'initiative d'une propagande monstre sur la France et ses colonies, l'Europe, l'Amérique même, etc., etc., en faveur de notre magnifique riz de Cochinchine, le plus succulent du monde entier.

Aurais-je manqué d'éloquence ?

En tout cas, je n'eus aucun succès ! Le conseil colonial était ailleurs !

L'exposition internationale de Vincennes eut fourni cependant un champ d'action inespéré, de premier ordre ; et j'avais un plan bien œuvré sur lequel j'étais en droit de fonder les plus prometteuses espérances mais seulement avec le patronage essentiel du conseil colonial ! C'est une occasion perdue. Toute lamentation serait vaine !

Et quand on note que la Métropole importe de l'étranger annuellement et à grands frais, un million de tonnes de seigle, avoine, orge, maïs, etc., dont les emplois peuvent être tenus avantageusement par le riz, on voit, en plus du côté alimentaire, quel beau champ d'action, avec l'appui des pouvoirs publics, une campagne intelligente, intensive, violente même, s'il le faut, peut avoir pour le placement honorable de notre magnifique céréale.

Je ne me suis pas découragé !

Avec le précieux concours d'un de mes amis, haute personnalité de science et de commerce, j'ai pu prendre contact avec un spécialiste métropolitain de la réclame commerciale, scientifique et de métier, M. Yves Colombol, ingénieur qui a lancé le Fly Tox, les produits Gibbs, etc., etc., et serait tout à fait disposé à engager cette lutte économique.

Il m'a envoyé un avant-projet de base d'action.

Je vous en adresse copie intégrale, et le soumets à vos méditations, à seul titre documentaire, espérant, très vivement que les idées nettes, simples, mais pleines d'humeur et de tact commercial, auront plus d'éloquence et de succès auprès de vous que mes trois fougueuses mais inopérantes objurgations en séance du conseil.

Je tiens à déclarer formellement qu'aucun lien d'intérêt personnel ne me lie à n'importe qui, en cette initiative. Vous avez pu juger, je pense, au conseil colonial, la foi agissante que je démontre dans la défense des questions qui me passionnent, je continue la tradition. La Cochinchine agonise, ce n'est pas un vain mot.

Nous avons le devoir, de par notre haut mandat, de tout tenter pour la sauver.

Et la Cochinchine, l'Indochine entière ne seront sauvées que par le sauvetage du riz ! Que chacun se pénètre intensément de cette vérité inexorable : ou le riz ou la mort !

Le Gouverneur général titulaire de l'Indochine nous revient avec une âme de conventionnel » !

Soyons, fougueusement, les Fouquier-Tinville de la situation !

Il ne me paraît pas douteux que, si le conseil colonial tout entier, et dès son arrivée, lui soumet respectueusement, mais avec une fermeté inébranlable, ce problème tragique du riz avec les solutions pratiques, simples, que j'ai ébauchées ci-dessus, et d'autres encore que peut-être vous avez envisagées, on ne saurait douter du dénouement rapide de la terrible crise qui nous étroit et qui menace de se développer dans les ruines, la misère... et le sang.

Veillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SIGNÉ : LABASTE,
conseiller colonial

Messner

7° et 8° — Je félicite l'ami Labaste d'avoir pensé à la propagande du riz en France et à l'envoi de missions sérieuses à l'étranger ; l'idée est excellente et pourrait, avoir des répercussions heureuses ; toutefois, je ne crois pas qu'il faudra trop compter sur la vente du riz et dérivés à l'usage du bétail et de la volaille en France ; si l'éleveur peut acheter aujourd'hui du riz, étant donné ses bas prix, il ne pourra certainement plus le faire demain quand le riz aura repris son cours normal ; le maïs et l'avoine sont généralement meilleur marché et conviendront toujours mieux aux animaux.

Pour terminer, en l'état actuel des choses, la meilleure solution, à mon avis, serait de décréter, pour commencer, le moratorium pour les riziculteurs pendant deux ans ; il faut sauver avant tout les propriétaires, même s'ils sont les artisans de leur malheur, dû à l'imprévoyance de la faillite et empêcher que leurs rizières soient vendues à vil prix au profit de gens souvent pas intéressants. Le moratorium décrété, le riziculteur n'aura plus besoin d'autres secours ; il aura le courage de faire un suprême effort et cet effort, j'en suis convaincu, sera couronné de succès.

J'ai parlé plus haut de caisse de prévoyance ou de secours ; je proposerai par exemple la formule suivante :

Le Gouvernement créera une caisse de secours aux riziculteurs ; cette caisse sera alimentée par ce que j'appellerai les superbénéfices.

Exemple : le picul de riz revenant à 2 \$ et étant vendu 3 \$ laisse un bénéfice de 50 %, bénéfice normal selon moi. Tous les prix de vente au-dessus seront considérés comme laissant un superbénéfice.

Il sera perçu à la sortie une taxe spéciale pour la caisse de secours et de prévoyance, à partir du prix de vente de 3 \$ 10 le picul de paddy par exemple. Elle sera de 0 \$ 15 par 100 kilos de riz vendus, de 3 \$ 10 à 3 \$ 60, de 0 \$ 25 de 3 \$ 65 à 1 \$ 20 et de 0 \$ 40 quand le prix de vente du picul de paddy dépassera 4 \$ 30.

Cours moyen.

Les cours moyens seraient à établir chaque fin de mois et serviraient de base pour la taxe à percevoir pendant le mois suivant.

Avec cette échelle, en prenant un chiffre rond d'exportation de 1.400.000 tonnes (la moyenne des 5 dernières années, y compris 1930, étant de 1.438.849 t.), nous arriverons au résultat suivant :

- 1.400.000 t. de riz vendu sur la base de 3 \$ 10 à 3 \$ 60 le picul de paddy à 0,15
2.100.000 \$
- 1.400.000 t. de riz vendu sur la base de 3 \$ 65 à 4 \$ 20 le picul de paddy à 0.25
3.500.000 \$
- 1.400.000 t. de riz vendu sur la base de 4 \$ 25 et davantage à 0,40
3.600.000 \$

En acceptant un prix moyen de vente de 3 \$ 82 le picul qui est celui des cinq dernières années, il faudrait six ans par exemple pour arriver à un plafond de vingt millions de piastres, chiffres probablement suffisant pour remédier à une crise comme celle que nous subissons actuellement. (Le pays a été épargné en dernier lieu pendant huit ans l'une crise analogue).

Les recettes pour cette caisse de secours et de prévoyance ne pourraient être utilisées que pour venir en aide aux riziculteurs qui l'auront constituée. Un conseil d'administration composée de 1/3 de fonctionnaires, 1/3 de membres des corps élus, 1/3 de riziculteurs aura la gestion et le contrôle de cette institution. Sous aucun prétexte l'administration ne pourrait disposer des fonds sans l'autorisation de ce conseil.

En principe les fonds serviront :

1° — à venir en aide aux riziculteurs quand le paddy sera vendu au-dessous du prix de revient brut majoré de 20 % pour intérêt du capital engagé et amortissement ;

2° — en cas de mévente du riz, de catastrophe, typhon, inondation, invasion de sauterelles, de rats, etc.

3° Quand le plafond sera atteint, à subventionner des travaux d'utilité rizicoles, instituts de recherches, missions d'études en Indochine et à l'extérieur, publicité, propagande, expositions et foires, à acheter des semences sélectionnées, etc.

On pourrait également prévoir un arrêté dans la prime de sortie quand le plafond serait dépassé de cinq millions par exemple.

Les fonds de cette caisse devraient être productifs d'un intérêt de 5 à 6 % ; une partie des intérêts devrait servir à subventionner la propagande du riz d'Indochine en France et à l'étranger, payer le personnel et le loyer ou l'amortissement des locaux occupés.

Voici, dans les grandes lignes, comment, à mon avis, on pourrait prévoir l'avenir et mettre le riziculteur à l'abri du malheur. Je n'ai pas la prétention de présenter ma formule pour la meilleure, mais je crois qu'elle pourra quand même servir à quelque chose. Je serai ainsi heureux d'avoir apporté une petite contribution à un édifice qu'il faudra concevoir et construire, unique remède à l'imprévoyance notoire des indigènes.

Saïgon, le 1^{er} juillet 1931

A. MESSNER.

Membre de la chambre de commerce

Délégué au conseil colonial,

Tableau des prix de vente moyens de paddy pendant les dix dernières années

ANNÉES	LES 100 kg	PICUL. 60 K.
1921	4 \$ 33 2	\$59
1922	4 \$ 32 2	\$ 59
1923	5 \$ 51 3	\$ 00
1924	6 \$ 33 3	\$ 80

1925	5 \$ 97 3 \$ 58
1926	6 \$ 50 3 \$ 90
1927	6 \$ 19 3 \$ 71
1928	5 \$ 84 3 \$ 50
1929	6 \$ 80 4 \$ 08
1930	6 \$ 85 4 \$ 11

CHEZ NOS CONFRÈRES
L'enfant gâté
(*L'Éveil de l'Indochine*, 6 mars 1932)

Sous ce titre, notre confrère Neumann brosse dans la *Presse indochinoise* le portrait d'un de ces quelques magnats cochinchinois qui, pour faire une bonne affaire, demandent que l'Indochine se déclare en faillite :

« C'est M. Labaste dont les trépignements et les colères sont la chose du monde la plus comique.

« Ce n'est pas que M. Labaste ne soit parfois tombé juste. Ainsi, lorsqu'il exprima la colère des riziculteurs vilainement et injustement insultés par M. Pasquier, il fut généralement approuvé.

« Mais M. Labaste, expression de la misère publique, ça, ça deviendrait franchement comique, si le sujet n'était si douloureux, pour d'autres gens que notre homme.

« Car, enfin, M. Labaste, enfant gâté du pays, est aujourd'hui propriétaire de quelque huit mille hectares de bonnes rizières au soleil. M. Labaste est un riche, très riche propriétaire. M. Labaste, au sein d'une nombreuse famille où ses amis affirment qu'il n'a qu'à jeter le mouchoir, coule des jours heureux.

« Or, qu'a-t-il apporté à la colonie ? Son travail ? Peut-être ; il y aurait à dire, tenons-le cependant pour réel.

« Enfant chéri de la colonie, devenu propriétaire considérable par la grâce des deniers publics, ayant profité de tout et de tous, M. Labaste se plaint de ne pouvoir profiter encore. Dut l'État en périr, il faut que M. Labaste profite toujours. Il a été gâté jusqu'à présent, il veut l'être encore et sans cesse. Ayant été abreuvé de faveurs, il descendra dans la rue, s'il le faut, pour demeurer l'enfant chéri et gâté des pouvoirs publics.

Cependant, le *nhaqué* qui a durement gratté son coin de rizière, et qui ne fut favorisé ni des prêts de l'État, ni de ceux des banques, continue en silence à souffrir et à payer.

La Presse indochinoise.

À l'Office indochinois du riz
(*L'Éveil de l'Indochine*, 10 avril 1932)

Le conseil d'administration de l'Office indochinois du riz s'est réuni en séance ordinaire le 4 mars sous la présidence de M. Trives, vice-président.

Étaient présents : MM. ... Labaste...

LABASTE DEVIENT LABASTHE

L'HYDRAULIQUE AGRICOLE EN COCHINCHINE
par J.-E. BOY
(*L'Éveil de l'Indochine*, 6 mai 1933)

[...] On a trop compté, jusqu'à présent, sur l'influence des facteurs naturels, pluies ou inondations du Mékong. Seuls quelques grands riziculteurs, tels que MM. Gressier, Labaste, les frères Émery, etc., se sont sérieusement préoccupés de la question, et ont créé des domaines dans lesquels ils ont construit tout un système de digues, de canaux et de vannes, et des stations de pompage fixes ou mobiles, grâce auxquels ils sont à peu près maîtres du plan d'eau, dans leurs rizières, et, par suite, assurés d'une régularité relative de leurs récoltes.

Il ne s'agit là, d'ailleurs, que de quelques milliers d'hectares, répartis en un petit nombre de domaines mais l'immense majorité des rizières de Cochinchine reste soumise à la fantaisie des éléments. [...]

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROBIN DANS L'OUEST-COCHINCHINOIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1934)

.....
À 11 heures, le gouverneur général et sa suite, parvenus à Hélèneville, ont été accueillis sur son domaine par M. Labasthe, qui leur a fait visiter les importantes installations édifiées sur 50 hectares remblayés par ses soins au Decauville ; maisons d'habitation, magasins d'une contenance de 200.000 gia, usines, ateliers. Le domaine d'Hélèneville s'étend sur une superficie de 3.000 hectares.

Élections au conseil colonial de Cochinchine
Scrutin du 16 avril 1939
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 9 avril 1939)

Et maintenant l'humoristique appel et le programme du toujours jeune B. LABASTHE :

Électeurs,
Une profession de foi proluxe ne cadrerait guère avec le mandat simpliste d'un conseiller colonial.

À 15.000 km. des plus proches côtes françaises, isolés que nous sommes dans cette immense Asie en feu, il doit importer peu, à un électeur raisonnable, qu'un candidat soit radical publicain de droite ou de gauche, socialiste, radical-socialiste ou de toute autre étiquette politique, dont la définition, la doctrine, d'ailleurs, varient de personne à personne.

Ah ! par exemple, hors la loi, les Communistes !...

Fonctionnaires, colons, commerçants, industriels, etc., etc., nous sommes tous venus en ce magnifique pays dans le but essentiel d'y travailler « à la Française », au milieu d'un peuple intelligent et doux, en collaboration humaine, juste, confiante, amicale, pour nous assurer une vie honorable et une vieillesse tranquille.

Les statuts du conseil colonial codifient, limitent à un bien pauvre maximum les pouvoirs de ses membres.

Ils votent ou ne votent pas (?) le budget.

Ils acceptent ou repoussent (?) les nouveaux impôts présentés par une administration « mange-tout ».

Coincés étripés, par les mâchoires géantes des « dépenses obligatoires » leurs pauvres dents de lait ne peuvent presque rien sur les flasques tétines des « Dépenses Facultatives »

Un Gouverneur adroit, en face de conseillers passifs, vidés, ou ambitieux d'honneurs (?) et de prébendes, joue sur le velours.

Et le défunt Cl. Cl. vient de vous en administrer une preuve éclatante, et combien lamentable !...

Souvenez-vous de cet inique impôt sur les salaires, de cet inquisitorial et absurde impôt sur le revenu !

Une génération nouvelle, une jeunesse ardente, va remplaçant rapidement, les vieux briscards des temps héroïques !

Je dois à cette sportive jeunesse, qui me connaît peu, sans doute, quelques phrases rapides sur mes activités passées ou présentes, gage de mon mandat à venir.

Certes le « moi » est haïssable ; j'en conviens, sans détour.

Aussi, ma petite histoire sera brève.

Je débarquai à Saïgon en 1899, après pas mal d'aventures invraisemblables. Ah que la vie est belle à 20 ans !

Je n'ai jamais quitté la colonie depuis !... C'est un bail

Pardon ! En juin 1932, je partis en avion, pour Paris, y livrer la « Bataille de la Piastre ».

Mon voyage ne se fit pas sans incidents pimentés !

J'ai rempli ma mission avec une ardeur, une foi, et un désintéressement d'apôtre en deux mois de vie trépidante !

J'eus souvent accès direct, auprès des grandes figures politiques d'alors : Lebrun, Daladier, Herriot, Germain Martin, Piétri, Candace, Caillaux, Patenôtre, Sarraut, de Tesson, etc., etc., etc.

Mon vieil ami Outrey, qui, loyalement, m'appuya de tout son pouvoir, de toute sa vieille expérience, a dit avec quelle constante et rude crânerie, j'ai tenu mon rôle d'ambassadeur de la riziculture.

Et je déclare aujourd'hui, avec tristesse, que j'aurais gagné la partie, si des traîtres d'ici, par intérêt, par envie, par calcul machiavélique, ne m'avaient tiré dans les jambes par mille et cent voles détournées !

Les effets sauveurs de la dévaluation du franc furent ainsi retardés de quatre ans.

Coût, pour l'Indochine et ses habitants : Centaines et centaines de millions de piastres !

Le temps est proche où je situerai, sans pitié. les agissements salauds, perfides, d certains tartufes melliflues ² devenus « Porteurs de Reliques » !

Mais ceci est une autre histoire, que je conterai à mon heure !...

Riziculteur intégral depuis 1906, j'ai été largement mêlé à la vie publique de la Colonie : membre de la Chambre d'agriculture pendant vingt ans, j'en fut Président pendant six.

Pauvre Chambre d'agriculture ! ! !

J'ai actué dans de nombreux conseils de gouvernement, au Grand Conseil, au conseil colonial pendant cinq lustres.

J'ai conscience d'avoir dignement marqué ma place au sein de ces assemblées.

² Qui a la douceur du miel.

Et si je possède plus de 6.000 hectares de rizières, je ne les dois qu'à mon travail et à mes seuls deniers ; car je n'ai jamais voulu demander un hectare de concession, alors que j'aurais pu en obtenir 50.000 si je l'avais voulu.

J'ai écrit ceci, sans vanité stupide, uniquement pour démontrer aux jeunes électeurs mon culte farouche de la liberté.

Ces intérêts personnels considérables m'ont enraciné définitivement dans les alluvions du Transbassac, et rien ne pourra plus m'en dessouler.

J'aime ce pays, ses femmes, son peuple intelligent, doux, un tantinet moqueur, poli, et respectueux envers qui le respecte. Je veux construire mon tombeau sur les champs mêmes de mes peines et de mes joies quarantennaires.

Certes, j'ai 64 ans ; mais, c'est l'âge d'un candidat sénateur !...

Et si je m'abstiens de jeter un défi à Ladoumègue ou Nuri, mon pied, mon œil, le reste, ont gardé leur jeunesse, leurs muscles alertes ; les tendons sont toujours en éveil : ils obéissent au commandement...

Comme par le passé, ma fière loi de l'indépendance sera toujours tempérée, par la mesure, le bon sens et l'humour, car je suis « cadet de Carbon de Casteljaloux [Tarn-et-Garonne]... »!

En ce coin si éloigné de la Mère Patrie, objet de convoitises connues, point crucial, peut-être, d'événements formidables, il est prudent, obligatoire même, de ne point vilipender l'autorité, même quand elle s'égare.

Les débordements de langage ou de presse ne trompent plus personne :

« À nous deux » ! « À nous trois » !

La petite éclipse traditionnelle!...

Et le terrible « Capitaine Fracasse », « Matamore », « Mata-Toro », passe à la caisse, sous l'œil bovin de ses « larbins » (Ardin *dixit*) éberlués, alignés, ventres rentrés, lui tirant une « Langue d'honneur ».

J'espère, électeurs que mon topo, s'il vous a fait sourire (et tant mieux !) aura satisfait votre légitime curiosité.

Je ne l'alourdirai pas par des phrases plus ou moins redondantes où la suffisance le dispute à la cocasserie.

Spécifiquement Cochinchinois, vous pourrez toujours m'enguirlander si le cœur vous en dit, car je ne quitterai pas le chantier, mais vous me laisserez le fin plaisir de vous démontrer, sur le tas, que jamais je n'ai trahi aucun de mes engagements.

B. LABASTHE,

chevalier de la Légion d'honneur,

riziculteur,

ancien président de la chambre d'agriculture,

ancien vice-président du conseil colonial

MON PROGRAMME

1° Suppression de l'impôt sur les salaires et de l'impôt sur le revenu ;

2° Refus absolu de voter n'importe quel impôt nouveau, avant que, les gaspillages éhontés aient été impitoyablement arrêtés ;

3° Sauvetage matériel et moral de la jeunesse franco-indochinoise ;

4° Création urgente à Cantho, d'un Grand Hôpital Moderne, outillé en perfection et comprenant tous les services de la science médicale et chirurgicale ;

5° Suppression du privilège de la Banque de l'Indochine et création d'une Banque Coloniale ;

6° Retour à la colonie, au prix d'inventaire de 1 f, de l'insolent immeuble de la B. I. C, quai de Belgique ;

7° Maintien féroce du plafond actuel de la monnaie indochinoise ;

8° Ristourne au budget local par le budget général, d'un pourcentage honorable sur les recettes totales perçues par le Budget général en Cochinchine ;

9° Suppression des représentations de la chambre de commerce et de la chambre d'agriculture au conseil colonial, et leur remplacement par des élus du « suffrage universel » ;

10° Désignation de tous les membres du Grand Conseil [des intérêts économiques et financiers] par consultation électorale seulement ;

11° Délai complémentaire de dix ans à accorder aux débiteurs du Crédit à long terme, pour sa libérer par annuités ;

12° Suppression, dans ces prêts, de la clause actuelle inique, imprécise, irréalisable, du remboursement des consolidés, et son remplacement par des annuités proportionnelles, ainsi qu'il en est fait pour le principal de ces prêts ;

13° Encouragement, par tous moyens, à la création vers les belles plages de Hatien de centres balnéaires et touristiques en faveur des habitants de l'immense Ouest rizicole ;

14° Installation d'un bac à moteur à Hatien ou édification d'une passerelle en remplacement du détestable bac à tirettes ;

15° Continuation des travaux de dragages et d'hydraulique agricole sur un plan parfaitement étudié.

Les élections coloniales
Le scrutin du 16 avril
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 avril 1939)

[...] Chez les isolés, seul Franchini a fait bonne figure puisqu'il précède tous les candidats de la liste Mariani. [...]

Voici les résultats du scrutin :

MM.

Lalung-Bonnaire 1.348 voix, élu

de Lachevrotière 1.324, élu

.....
Labasthe 495

.....
Gueldre 332

APRÈS LE SCRUTIN DU 16 AVRIL
Les « adieux » de M. Labasthe

Au collège électoral de Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 26 avril 1939)

M. Bernard Labasthe nous prie d'insérer :

Je remercie les électeurs sélectionnés qui ont eu le dilettantisme de se compter sur mon nom et sous la devise : « Pas de pompe d'arrosage ».

Les phases multiformes de l'élection du 16 avril m'ont laissé ahuri, pantelant, dégoûté, vomissant.

J'avais candidement pensé qu'après les « grandes manoeuvres » des dernières opérations législatives, une sorte de correction serait née, que les graves événements mondiaux, en suspens sur nos têtes, commandaient !

Gens de Saïgon, vous avez vu les chapelets de moutons bêlants conduits par escouades à l'unique et étroite porte de la mairie, que deux agents étranglaient encore de leur poitrine !

Neumann n'a pas dû pouvoir y glisser son « bide » !

Ah ! le filtrage était autrement triomphant qu'aux tourniquets de nos kermesses !

L'électeur était rapidement identifié, repéré, et, aussitôt passé, le pauvre « boulgre » (comme le compère) était happé, aspiré, ceinturé, soulevé, dirigé, canalisé, sans fuite possible, vers le voisin et étroit couloir, puissamment charpenté, avec barreaux serrés et hop ! hop ! mains et poches tâchées, jeté dans les isolements, j'allais écrire les assommoirs !

Le vénérable vieil évêque de Saïgon, lui-même, devant mot, n'y a vu que du feu : en deux temps, trots mouvements, accaparé, catapulté — oh ! hiss ! — Il fut littéralement poussé dans le « confessionnal démocratique », entonnoir du divergent au convergent !

Mais, ce fut au dépouillement que la grande entreprise donna son maximum !

Six box furent conjoints, ayant allure de parcs à porcs, comme aux foires de nos campagnes, box fort agglutinés, diaboliquement orientés, pour rendre matériellement impossible tout contrôle visuel des scrutateurs, triés sur le volet.

Le « lecteur » des bulletins de vote, bien isolé, bien seul, pouvait impunément prononcer les noms qu'il voulait, les noms de ses favoris, et non ceux que l'électeur avait inscrits.

On en vit fin qui ne regardait même pas les bulletins qu'il avait en lecture, mais proclamait *ne variatur*.

Ce fut de la « belle ouvrage », et sans risques, tous les bulletins devant être brûlés, sans contrôle possible, après ce beau tour de passe-passe !

Électeurs de Saïgon, on peut maintenant, je crois, tirer l'échelle !

On, « le grand ON », s'est royalement payé vos têtes.

Et c'est là tout le secret d'élections retentissantes, où l'élu compta 20.000 voix sur 1.500 électeurs inscrits !

J'avais chargé Loesch d'organiser et de régler le travail matériel d'expédition postale de ma profession de foi à tous les électeurs.

Ma candidature est restée ignorée des quatre cinquièmes des inscrits !

Le personnel des Comptoirs généraux reçut mes papiers... le lendemain du vote, le reste à l'avenant !...

Loesch a fait une bonne affaire... et il a eu 400 voix : *all right*.

J'avais passé un accord avec Franchini, sur le même terrain.

Il a dû le servir en guise de bouillon à son austère clientèle.

All right ! Toujours *all right* !

Le lendemain matin de cette journée mémorable, je rejoignis, éccœuré, mes champs et mes pauvres nhaqué !

Je vais arroser mes fleurs, soigner mon potager, donner la becquée à mes poules et vivre avec les humanistes, les philosophes, les historiens et les poètes...

B. LABASTHE,
riziculteur,
chevalier de la Légion d'honneur

Décès
(L'Écho annamite, 24 août 1940)

Nous apprenons avec tristesse les décès de :

M. Bernard Labasthe, âgé de 67 ans, colon-riziculteur à Phong Hiệp, ancien président de la Chambre d'agriculture de la Cochinchine », ancien membre du Conseil colonial et du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine.

Décès
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 août 1940)

Notre confrère « La Dépêche » a fait part, hier, du décès de Bernard LABASTHE à l'hôpital de Cantho vendredi soir, d'une crise d'urémie.

Qui ne connaît, dans la Cochinchine et dans les centres de l'Indochine, l'attachante et curieuse figure du colon riziculteur qui œuvrait dans ce pays depuis près de 40 ans, après avoir ausculté, si on peut dire, le Brésil, le Transvaal, la Somalie, le Yunnan, le Tonkin, enfin la Cochinchine.

Son visage souriant, mais narquois, ses réparties pétillantes, son esprit primesautier, ses connaissances considérables en faisaient un compagnon des plus agréables et jamais méchant.

AUX OBSÈQUES DE BERNARD LABASTHE
À HÉLÈNEVILLE (PROVINCE DE CANTHO)
Discours de M. Mariani, président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 27 août 1940)

Retracerai-je ici la vie du grand colon que fut notre ami Bernard Labasthe, président d'honneur de la Chambre d'agriculture de Cochinchine ? Tout le monde connaît Labasthe, dont le nom signifiait et signifie encore, dans toute la forte acception du terme : « Paysan du Transbassac ». Il était, d'ailleurs, fier de cette appellation qu'on lui donnait volontiers, et son dernier voyage en France, lors de la dernière crise économique, lui valut le surnom d'ambassadeur du riz.

Labasthe avait la vocation coloniale. Très jeune, il s'échappa du pays natal, et on le vit en Amérique du Sud, puis en Afrique du Sud, où, lors de la guerre du Transvaal, il fit le coup de feu aux côtés des Boers. Il s'installa ensuite en Somalie française, comme entrepreneur. Il vint, enfin, en Indochine, en 1909, où, après un séjour de quelques années au Tonkin, il s'établit définitivement en Cochinchine.

Sa forte personnalité ne tarda pas à s'affirmer, et les agriculteurs cochinchinois, en 1907, l'envoyèrent siéger à la Chambre paysanne, où ses collègues le désignèrent pour les représenter au Conseil colonial.

Élu à la présidence de la Chambre d'agriculture, en 1921, Labasthe assumait la direction de cette assemblée avec son optimisme et son activité habituels. Rentré dans les rangs, il continua à déployer son enthousiasme, pour la défense de la cause rizicole.

Son inlassable dévouement, sa constance au travail, lui valurent son élévation dans l'ordre de la Légion d'honneur, et la Chambre d'agriculture de Cochinchine lui exprima sa gratitude en le nommant président d'honneur.

Labasthe, vous avez beaucoup voyagé, vous avez connu bien des contrées, bien des pays, bien des terres, et c'est celle de la Cochinchine que vous avez choisie pour travailler et pour mourir. Vous avez fait bâtir votre tombe dans ce domaine d'Hélèneville que vous aviez créé après des efforts et des difficultés énormes.

Votre tâche est finie. Mais votre exemple demeure.

Déjà, vous êtes entré dans la Légende et l'Histoire, puisque des littérateurs ont magnifié votre personnage, et en vous, par vous, chanté le colon français de l'Ouest Cochinchinois.

Dormez en paix, Labasthe ! La terre de Cochinchine, en vous accueillant aujourd'hui, accueille un de ses plus chers défenseurs.

Un grand pionnier disparaît
MORT DE M. BERNARD LABASTHE,
colon à Phung-Hiêp (Soctrang)
(*Le Paysan de Cochinchine*, 29 août 1940)

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris la mort survenue à Cantho, vendredi 23 août, de notre collègue et ami, Bernard Labasthe.

Atteint d'une crise d'urémie, Labasthe, âgé de 67 ans, a été emporté subitement, alors que la vie active et saine qu'il menait dans son domaine d'Hélèneville aurait dû le mener, vers une longue et paisible vieillesse.

C'est une des figures cochinchinoises, des plus attachantes qui disparaît.

Bernard Labasthe, de la lignée des Gressier, Guéry, Bec, et autres vieux colons, avait créé là-bas, dans ce coin de l'Ouest, une œuvre puissante, et bien de sa marque.

D'un caractère gai, primesautier, lutteur sans défaillance, il sut s'imposer, et tous les colons ne sont pas près d'oublier, le bon combat qu'il mena, par la plume et par l'action, en leur faveur.

Installé à Phung-Hiêp dans une région autrefois réputée par ses eaux stagnantes, les mauvais rendements de la rizière auraient rebuté tout autre que lui.

Il ne put assainir son domaine, et en tirer un revenu rémunérateur, qu'après un quart de siècle d'un travail opiniâtre.

Il nous souvient lui avoir entendu dire, qu'après sa mort, il laisserait sa propriété aux vieux colons, non favorisés par la fortune, et que ce serait là, leur maison de retraite.

Nul trait ne saurait mieux dépeindre, son excellent cœur.

Les colons sont trop clairsemés en Cochinchine, mais s'il n'y a pas le nombre, les qualités qu'il faut aux hommes libres de la terre pour subsister, et quelquefois réussir, malgré tous les obstacles, font de ces compagnons de l'aventure, des êtres bien à part.

Tel fut Labasthe, homme plein d'énergie latente, âme généreuse, aimé de ses fermiers, et toujours défenseur du plus faible.

Dans les moments cruels que nous traversons, le souvenir de Labasthe, colon de la première heure, sa constante fidélité à la terre, doivent inspirer les jeunes vocations.

Nous saluons avec respect cet homme de bien qui s'en va, vers le repos définitif, après sa tâche accomplie.

Les obsèques de Bernard Labasthe
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1940)

Hier matin eurent eu, à Cantho, les obsèques de M. Bernard Labasthe, ancien président de la chambre d'agriculture de Cochinchine, ancien vice-président du conseil colonial et ancien membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur.

M. le gouverneur de la Cochinchine [Veber] se fit représenter par M. Colas, administrateur chef de la province de Cantho ; M. Maillard, chef de la province de Soctrang, sur le territoire de laquelle se trouve le domaine d'Hélèneville, était venu à Cantho.

Tous les Européens de la province de Cantho avaient tenu à assister aux obsèques. On remarquait le barreau de Cantho au complet avec maîtres Idylle, Vigerie, Valéry, Leguay, auxquels était venu se joindre maître Couget, du barreau saïgonnais ; M. L'Herminier et Linossier, des Douanes et Régies ; le docteur Pilloz ; M^{me} et M. Julien,

MM. Andréani, Bard de Gannes, Colomer Blanchet, Galabert, Loupy, etc., etc. ; tous les colons de la province et des environs : MM. Gressier père et fils, Bec, Paul Émery, Combot, Jourdan, Joligard, etc., etc.

Des amis personnels du défunt avaient fait le déplacement de Saïgon à Cantho : M^{me} et M. Joseph Mayer ; M. Boy, etc..

Enfin, M. Henry de Lachevrotière représentait le conseil colonial et le Grand Conseil et M. Mariani la chambre d'agriculture de la Cochinchine.

À l'assistance européenne s'étaient jointes de nombreuses notabilités indigènes parmi lesquelles nous avons pu remarquer MM. Vo van Thom, Nguyen huu De, le Doc Phu Chi, etc., etc.

Le Révérend Père Quimbrot officiait. il vint à l'hôpital de Cantho pour la levée du corps et le cortège se dirigea, à 10 heures, vers la coquette église sise sur la rive gauche du Rach Cantho, où fut donnée l'absoute.

Puis le cercueil ayant été transporté sous le porche de la basilique, M. Colas, en sa qualité de chef de province, prononça le premier discours pour saluer la dépouille mortelle du colon qui, trente quatre années durant, œuvra dans la région et réussit, grâce à ses efforts et à sa persévérance, à créer un magnifique domaine de plus de six mille hectares de belles rizières.

M. Mariani, président de la chambre d'agriculture, vint à son tour rappeler les mérites de celui qui, de longues années durant, le précéda à la tête de notre chambre paysanne et dont cette assemblée avait fait un de ses présidents d'honneur.

M. Bec, président du Syndicat des riziculteurs de Cochinchine, adressa un dernier adieu à celui qui, bien souvent, avait accepté d'être le champion de la riziculture pour défendre la cause des colons du Transbassac et de la Cochinchine.

M. Henry de Lachevrotière, président du conseil colonial, à son tour, au nom de la première assemblée élue de la Colonie, retraça la longue carrière de Bernard Labasthe depuis le jour où il débarqua ans la province de Cantho.

Il énuméra les difficultés auxquelles se heurta le défunt, difficultés dont il triompha grâce à son courage, son énergie, sa persévérance. Il rappela ensuite le rôle de premier plan que tint Bernard Labasthe dans les différentes assemblées élues auxquelles il appartint. Il dit l'ardeur et l'indépendance avec lesquelles il sut toujours défendre les causes de ses mandants. Il souligne son dévouement inlassable, sa bonté, sa générosité. Il le fit avec beaucoup d'émotion car Labasthe fut, pour le président du conseil colonial, un vieil ami.

Après cet éloge funèbre, le corps fut chargé sur un corbillard automobile qui se dirigea vers le domaine d'Hélèneville où il devait être inhumé.

Une longue file d'autos formait le cortège et, à midi, le cercueil fat mis en terre, en cette terre que Bernard Labasthe avait tant armée et à laquelle avait consacré tout son labeur et toute son énergie.

C'est une grande figure cochinchinoise qui disparaît et devant laquelle nous devons tous nous incliner respectueusement.

MARIAGE

(*Le Populaire d'Indochine*, 11 juillet 1946)

Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre ami Robert LABASTHE, le riziculteur bien connu, avec M^{me} DUCROUX-BOURGUIGNONNE, qui aura lieu demain matin à la mairie.

Nos vœux de bonheur et nos sincères félicitations aux futurs époux.

Yvonne Pagniez, *Français d'Indochine*,
Flammarion, 1951

[154] Dans ces provinces de l'Ouest cochinchinois, étape actuelle de mon périple, j'aimerais aller voir dans leurs exploitations du Transbassac, que le hasard a placées aux confins des zones encore tenues par le Viêt-Minh, ces riziculteurs français et eurasiens qui poursuivent leurs travaux agricoles en bravant l'ennemi ou composant avec lui, habiles à mêler en doses calculées la ruse à l'audace... les Labaste, propriétaires de 6.000 ha, dont le chef de famille fut tué récemment par le Viêt-Minh...
